Le marché se déroulera : Rue de Strasbourg, Place de l’hôtel de ville, Rue de Saverne,

Rue du Maréchal Foch, Rue Saint Georges, Place de la Liberté.

**REGLEMENT INTERIEUR :**

Toute inscription non accompagnée de son bulletin d’inscription, du règlement et de la photocopie de la carte d’identité ne sera pas prise en considération. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.

**La mise en place des exposants se fera de 6 heures à 7 heures 30. Les emplacements sont limités.**

Les emplacements doivent êtres libérés à 18 heures dans un parfait état de propreté.

**Votre emplacement vous sera attribué à votre arrivée par les placiers. Les choix de l’organisateur s’imposant aux exposants.**

**Il ne sera pas fait de réservation sauf pour les riverains inscrits qui pourront déballer devant chez eux s’ils en font la demande.**

**L’organisateur se réserve le droit d’attribuer certaines places à sa convenance et suivant la nature du stand.**

***« L’exposant accepte sans réserve de se soumettre à toutes mesures de sécurité qui pourraient être imposées à l’organisateur dont éventuellement des restrictions d’accès ou  l’interdiction de stationner des véhicules à l’intérieur de la zone du marché aux puces. »***

Il sera interdit de vendre des articles et produits dangereux (armes blanches, armes à feu, etc…) ou en infraction à la législation.

L’association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d’accident pouvant survenir aux stands ou aux personnes ou dans

le périmètre de la manifestation.

En cas de non-respect de ce règlement, le LIONS CLUB est seul juge pour prendre toutes dispositions et les exposants déclarent se

soumettre aux décisions du Lions Club.

L’exposant atteste être en conformité sur la législation réglementant pareille manifestation et décharge l’organisateur de toute éventuelle

responsabilité à ce sujet.

**Il ne vous sera pas fait de courrier de confirmation. Ce bulletin d’inscription tient lieu d’inscription, il est à retourner avant le**

 **28 AVRIL 2019.**

En tant que participant aux Marché aux Puces, votre nom sera inscrit dans le livre de police pour cette manifestation du 8 mai 2019

**AVERTISSEMEN**T : Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à de telles manifestations, vous vous

livrez clandestinement à une activité de BROCANTEUR ou d’ANTIQUAIRE. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la

loi et vous risquez en outre une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale. Si les objets mis en vente se révèlent être

des objets volés, vous encourrez les sanctions de l’article 321-1 et suivants du Nouveau Code Pénal.

Je Soussigné :

Nom :…………………………………………….. Prénom : ………………………………..

Adresse :…………………………………………. C.P :……… Ville :…………………….

Tél : …………………………………………….. N° pièce identité …………………….

Email :……………………………................

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci dessus et règle à l’ordre du **Lions Club**

Le montant de : **13€** pour **5** mètres **ou** **26€** pour **10** mètres **ou** **39€** pour **15** mètres **ou** **52€** pour **20** mètres pour la mise à disposition d’un emplacement

Date :………………2019 Signature obligatoire :

Ce bulletin d’inscription, est à retourner à l’adresse suivante :

Lions Club Renseignements

M René ECK 06 07 96 28 98

20 A rue du Gal Leclerc 67120 Molsheim rene@eck.fr